

CNSR Plénière du 16 juin 2014 – fiche PAMA

La FFMC accepte le plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA), tel qu'amendé par la commission OTIR, qui a pour objet de protéger davantage les usagers vulnérables (2R, motorisés ou pas et piétons).

La FFMC approuve l'idée de créer des zones tampons interdites au stationnement des autos, camionnettes et camions au droit des carrefours, zones dans lequel il convient d'aménager des stationnement 2R (2RM et vélos), ce qui permet d'offrir une alternative au stationnement de ces 2R sur les trottoirs sans pour autant entraver la visibilité au carrefours, ce qui est l'objectif initial recherché.

Toutefois, la FFMC alerte les pouvoirs publics à ne pas complexifier les règles existantes en ville. Le bon sens doit primer en toutes circonstances, conformément à la vision du « partage de la route » portée par la FFMC.

Ces dispositifs, de type « zone 30 » ou « zone de rencontre » fonctionnent bien, pour peu qu'ils soient bien signalés, conformément aux recommandations du CEREMA (ex-Certu).